

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'INGENIEUR TERRITORIAL - SESSION 2023 -

Introduction

Les concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux sont programmés tous les deux ans.

La session 2023 était organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, en convention avec les 8 autres centres de gestion de l'interrégion Ile-de-France/Centre-Val-de-Loire.

Ouverte par l'arrêté n°2022-274 du 3 octobre 2022, du Président du CIG de la Petite Couronne, cette session comptait **831** postes ouverts, ainsi répartis entre les voies de concours :

- concours externe : **665** postes ;
- concours interne : **166** postes.

Répartition des postes par voie de concours et par spécialité :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Total
Ingénierie, gestion technique et architecture	206	51	257
Infrastructure et réseaux	103	26	129
Prévention et gestion des risques	136	34	170
Urbanisme, aménagement et paysages	69	17	86
Informatique et système d'information	151	38	189
Total global	665	166	831

Tous les centres de gestion qui ont organisé la session 2023 des concours d'ingénieur territorial, l'ont fait aux mêmes dates et heures, sur la base de sujets d'écrits identiques, élaborés par la cellule pédagogique nationale. Le CIG de la petite couronne assurait le pilotage de la conception des sujets, en collaboration avec le CDG de Meurthe-et-Moselle.

La direction des concours a enregistré un total de **1343** candidatures, **230** ont été rejetées à la suite de la procédure d'instruction. Par conséquent, **1113** candidats ont été valablement autorisés à concourir (276 pour le concours interne et 837 pour le concours externe).

S'agissant du concours externe, **991** candidats avaient été admis à concourir, dont **167** sous réserve de la production, au plus tard le jour de l'épreuve écrite, d'une décision favorable de la commission d'équivalence. A l'issue de l'épreuve écrite, **154** d'entre eux ont été radiés de la liste des admis à concourir car ils n'ont pas été en mesure de fournir la décision de la commission.

On peut noter par ailleurs que pour cette session 2023, **21** candidats ont fait valoir un doctorat et subit une épreuve d'admission adaptée. En cas de réussite au concours, ces candidats bénéficient d'une bonification d'ancienneté lors de leur nomination en qualité de titulaire.

Le jury

Le jury, désigné par arrêté n° 2023-148 du 22 mai 2023, et présidé par **Joseph SALAMON**, ingénieur territorial en chef au Département des Hauts-de-Seine, était composé de 48 membres, répartis en trois collèges paritaires : élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

Fabienne GROLLEAU, ingénieur territorial principal du département de la Seine-Saint-Denis, assurait quant à elle la suppléance du président du jury.

Nadine SENNANE, désignée par tirage au sort au sein de la commission administrative paritaire, représentait le personnel de catégorie A, Dominique HOAREAU, représentait quant à lui le Centre National de la Fonction Publique territoriale.

Ce jury s'est réuni en formation plénière **le 3 octobre 2023** pour fixer le seuil d'admissibilité et le **12 décembre 2023** pour statuer sur l'admission.

Les textes de référence

- **Décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant diverses dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale.
- **Décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié** portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux.
- **Décret n°2016-206 du 26 février 2016 modifié** fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux.
- **Arrêté du 27 février 2016** fixant le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs territoriaux.

La session 2023 – postes ouverts et candidats autorisés à concourir

Spécialités	Concours externe		Concours interne	
	Postes ouverts	Admis à concourir	Postes ouverts	Admis à concourir
Ingénierie, gestion technique et architecture	206	215	51	73
Infrastructure et réseaux	103	153	26	54
Prévention et gestion des risques	136	209	34	86
Urbanisme, aménagement et paysages	69	138	17	26
Informatique et système d'information	151	122	38	37
Total global	665	837	166	276

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées **les 21 et 22 juin 2023**, dans les locaux du CIG à Pantin, et à l'Espace Jean Monnet, à Rungis.

Les candidats déclarés admissibles par le jury, ont ensuite été convoqués du **13 au 17 novembre 2023** pour les épreuves orales d'admission obligatoires.

Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n° 2022-529 du 12 avril 2022 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, l'épreuve orale facultative d'admission de langue du concours externe, et l'épreuve écrite facultative d'admission de langue du concours interne ont été suspendues.

Les conditions d'accès au concours

a) Le concours externe d'ingénieur est un concours sur titres avec épreuves, ouvert aux candidats qui, en plus de remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique, sont également détenteurs d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues aux articles L.642-1 et suivants du code de

l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou bien d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 5 années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités du concours et reconnu comme équivalent, dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

- **À titre dérogatoire**, le concours externe est également ouvert :

- aux pères ou mères de 3 enfants et plus,
- aux sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports,
- aux possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret 2007-196 du 13 février 2007 modifié et produite au plus tard le 1er jour des épreuves.

b) Le concours interne sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs. Ils doivent également être en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Le concours interne est également ouvert aux candidats qui justifient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un état membre de la Communauté européenne ou d'un état faisant partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 précitée, et qui ont effectivement exercé leurs fonctions, et ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces états, une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

I- Les principales données comparées de la session 2023

Éléments statistiques comparatifs

Session	Postes ouverts	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Absentéisme à l'écrit	Admissibles	Présents à l'oral	Admis
2010*	500	1049	892	14,97 %	426	422	271
2011	327	784	605	22,83 %	256	254	165
2015	542	1502	1133	24,57 %	457	453	328
2017	633	1432	1041	27,30 %	388	383	397
2019	663	1446	1060	26,69 %	462	454	336
2021	614	1187	882	25,70 %	320	307	207
2023	831	1113	813	26,95 %	495	490	341

* En 2010, seul le concours externe avait été organisé

La session 2023

Type de concours	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles	Présents à l'oral	Admis
Externe	665 462 en 2021	837 973 en 2021	666 754 en 2021	20,43 %	439	435	300
Interne	166 152 en 2021	276 214 en 2021	147 124 en 2021	46,74%	56	55	41
Total	831	1113	813	26,95 %	495	490	341

Détail par spécialités :

SPÉCIALITÉS	EXTERNE					INTERNE				
	Postes	Inscrits	Présents aux écrits	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents Au écrits	Admissibles	Admis
Ingénierie, gestion technique et architecture	206	215	177	123	92	51	73	34	12	8
Infrastructure et réseaux	103	153	128	81	56	26	54	29	10	10
Prévention et gestion des risques	136	209	162	98	67	34	86	46	21	12
Urbanisme, aménagement et paysages	69	138	108	68	45	17	26	18	5	4
Informatique et système d'information	151	122	91	69	40	38	37	20	8	7
Total	665	837	666	439	300	166	276	147	56	41

Profil des candidats admis à concourir

Comme c'est encore souvent le cas dans la filière technique, les candidats sont les plus nombreux. On compte en effet 668 hommes pour 445 femmes (soit 40% de candidates).

Les candidats appartiennent majoritairement à la tranche d'âge des 31 à 40 ans (41 %). Les candidats âgés de 41 à 50 ans sont représentés à hauteur de 29,26 %. 19,29 % des candidats ont entre 21 et 30 ans, les plus de 50 ans sont peu nombreux (9,96 %).

Près de la moitié des candidats admis à concourir (55,92 %) sont franciliens, les candidats venant des régions représentant quant à eux 38 %. A noter 6,6 % des candidats sont domiciliés dans les territoires ultra-marins.

Par ailleurs, 313 candidats (soit 28,1 %) ont déclaré avoir suivi une formation de préparation au concours assurée par le Centre National de la Fonction publique Territoriale (CNFPT) et 46,9 % ont déclaré avoir préparé les épreuves seuls.

II- Les épreuves écrites d'admissibilité

1) Les épreuves du concours externe

L'unique épreuve écrite d'admissibilité du concours externe, consiste en la rédaction d'une note à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, ce dossier portant sur l'une des spécialités choisies par le candidat au moment de son inscription. Cette note doit tenir compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier (épreuve d'une durée de 5 heures et affectée d'un coefficient 5).

Thématiques des sujets de l'épreuve de note (externe)

- 1. Ingénierie, gestion technique et architecture** : Sobriété et consommations énergétiques,
- 2. Infrastructures et réseaux** : La vitesse commerciale des bus
- 3. Prévention et gestion des risques** : La qualité de vie au travail
- 4. Urbanisme, aménagement et paysages** : La ville du bien-être
- 5. Informatique et systèmes d'information** : La sobriété numérique

2) Les épreuves du concours interne

La 1^{ère} épreuve écrite d'admissibilité du concours interne est une épreuve de mathématiques et physique appliquées (d'une durée de 4 heures, affectée d'un coefficient 3).

La 2^{ème} épreuve écrite d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription (d'une durée de 4 heures, affectée d'un coefficient 3).

Les thématiques des sujets étaient identiques à celles de l'épreuve de note du concours externe.

La 3^{ème} épreuve écrite d'admissibilité consiste en la conception d'un projet ou étude, portant sur l'une des options choisies par le candidat lors de son inscription au sein de la spécialité dans laquelle il concourt (épreuve d'une durée de 8 heures, affectée d'un coefficient 7).

Thématiques des sujets de l'épreuve de projet :

1. Ingénierie, gestion technique et architecture :

Construction et bâtiment : Projet de réaffectation d'une école maternelle en crèche

Centres techniques : Mise en place d'un plan de gestion d'un CTM malgré la baisse des moyens financiers

Logistique et maintenance : Mise en place d'un plan de sobriété énergétique

2. Infrastructures et réseaux :

Voirie, réseaux divers (VRD) : Les IRVES (Infrastructure de recharge pour véhicule électrique)

Déplacements, transports : La compétence AOM et les hubs de mobilité

3. Prévention et gestion des risques :

Sécurité et prévention des risques : Le risque « feux de forêt »

Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau : Les suivis épidémiologiques par l'analyse des eaux usées

Déchets, assainissement : Production de gaz verts à partir d'une UVE et d'une STEP

Sécurité du travail : Gestion des entreprises extérieures

4. Urbanisme, aménagement et paysages :

Urbanisme : Requalification d'une friche hospitalière à caractère patrimonial, avec gestion intégrée de l'eau en milieu urbain

Paysages, espaces verts : La requalification des cours d'école

5. Informatique et systèmes d'information :

Systèmes d'information et de communication : Les transitions numériques et écologiques

Réseaux et télécommunications : La sécurité des infrastructures informatiques dans le cadre du développement du Cloud computing

Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie : Constitution d'une base de données forestières

Le niveau des candidats du concours externe (par spécialités)

Spécialités	Épreuve de note sur dossier					
	Présents	Notes les plus hautes	Notes les plus basses	Notes = ou > 10	Notes < 5	Moyennes
Ingénierie, gestion technique et architecture	177	16,00	0,75	106	14	10,06/20
Infrastructures et réseaux	128	17,00	1,50	68	8	9,89/20
Prévention et gestion des risques	162	17,75	0,63	81	14	9,59/20
Urbanisme, aménagement et paysages	108	16,00	2,00	54	7	9,85/20
Informatique et systèmes d'information	91	16,25	0,00	57	12	10,63/20
TOTAL	666	17,75	0,00	366	55	9,96/20

La comparaison avec la session 2021 organisée par le CIG de la Grande couronne, laisse apparaître une très légère hausse du niveau des candidats, la moyenne générale pour le concours externe, toutes spécialités confondues, passant de 8,65/20 en 2021 à 9,96/20 en 2023.

Le niveau des candidats du concours interne (par spécialités)

Spécialités et Options	Épreuve de note sur dossier				Épreuve de mathématiques et physique				Épreuve de projet			
	Présents	Notes = ou > 10	Notes < 5	moy.	Présents	Notes = ou > 10	Notes < 5	moy.	Présents	Notes = ou > 10	Notes < 5	moy.
Ingénierie, gestion technique et architecture	35	10	8	8,51/20	35	6	19	5,20/20	34	16	5	9,18/20
Infrastructures et réseaux	29	13	5	8,68/20	30	3	19	4,26/20	29	13	10	8,52/20
Prévention et gestion des risques	48	11	11	7,21/20	50	12	24	6,11/20	46	29	7	9,46/20
Urbanisme, aménagement et paysages	18	4	4	7,56/20	18	2	13	3,16/20	18	8	2	8,93/20
Informatique et systèmes d'information	21	7	4	8,44/20	22	3	8	5,52/20	20	10	1	10,15/20
TOTAL	151	45	32	8,01	155	26	83	5,12	147	76	25	9,24

Les remarques des correcteurs sur l'épreuve de mathématiques et physique appliquées

Le niveau des candidats est globalement très faible, bien que le sujet ait été jugé accessible et bien adapté au niveau du concours. Quelques copies sont très bien rédigées dans chaque partie. Beaucoup de points élémentaires ne sont pas maîtrisés. Les raisonnements manquent de clarté et les réponses ne sont pas suffisamment justifiées.

Forces	Axes de progression
Des stratégies payantes : Aborder les problèmes sur les thèmes familiers dans leur ensemble. Aller chercher les points sur les questions les plus simples dans les chacun des problèmes.	D'importantes lacunes sur les fondamentaux du programme.
Bonnes capacités d'analyse pour certains candidats	Des copies mal présentées, peu lisibles,
Quelques copies bien rédigées sur les 2 parties	Manque de clarté des raisonnements
	Des réponses données sans justification

Les conseils aux candidats

Le programme de mathématique/physique de la première à la terminale doit être parfaitement connu pour aborder cette épreuve avec sérénité, et éviter la note éliminatoire. Il convient de travailler tous les éléments du programme. Pour maîtriser les fondamentaux, une formation pointue est nécessaire.

Les remarques des correcteurs sur les épreuves de note et de projet

Les sujets ont été considérés comme adaptés dans l'ensemble, le niveau était moyen, avec plus ou moins de bonnes copies selon les spécialités.

En règle générale, les candidats ont de bonnes connaissances techniques. Les éléments des dossiers sont compris, les copies comportent souvent un plan élaboré et des propositions concrètes. Nombre d'entre elles sont totalement achevées, ce qui témoigne d'une bonne gestion du temps.

Forces pour les bon candidats	Axes de progression
Méthodologie bien maîtrisée par certains candidats Bonne structuration du propos Bonnes propositions concrètes et soignées Bonnes qualités rédactionnelles Peu de hors sujet Copies achevées Bonne appréhension des thématiques et des dossiers Bonne connaissance de la démarche projet	Lacunes méthodologiques constatées pour de trop nombreux candidats Manque d'organisation du propos Capacité de synthèse insuffisante Ecriture, syntaxe et orthographe parfois défailtantes Mauvaise compréhension du sujet Difficulté à hiérarchiser les propositions

Bonne connaissance de l'environnement institutionnel Bonnes connaissances techniques Bonne connaissance du terrain Approche élargie du sujet, témoignant d'une capacité du candidat à s'extraire de son propre environnement professionnel	Approche trop restrictive du sujet, à la fois sur les plans techniques et institutionnel Difficulté à sortir de son contexte professionnel, Défaut de prise de hauteur Incapacité à sortir du strict cadre technique Réponses trop généraliste, abstraites avec parfois des développements succincts qui ne tiennent pas compte des sous-questions (projet) Méconnaissance de certains outils à mobiliser dans les épreuves (SWOT, Tableaux...) Technicité insuffisante par rapport au sujet
---	---

Conseils aux candidats

Travailler la méthodologie :

- ✓ Apprendre à bien structurer sa pensée
- ✓ Bien gérer son temps (appropriation du dossier)
- ✓ Savoir lire le sujet, et exploiter le dossier
- ✓ Mobiliser ses acquis professionnels de manière à les valoriser dans sa copie

Travailler la démarche de projet :

- ✓ Se pencher sur toutes les phases d'un projet
- ✓ Développer les outils appropriés
- ✓ Maîtriser le mode projet

Ouvrir la focale :

- ✓ Savoir se positionner en « cadre/manager »
- ✓ Sortir de son quotidien et de son cœur de métier
- ✓ Adapter son propos au contexte de l'épreuve

Se former :

- ✓ S'approprier les cadrages
- ✓ Consulter la presse spécialisée
- ✓ Être curieux : s'intéresser à l'ensemble des composantes du cadre d'emplois, tant d'un point de vue technique qu'institutionnel.

Les seuils d'admissibilité :

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites, et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Le jury se prononce à l'unanimité en faveur d'un seuil d'admissibilité de **9/20** pour l'ensemble des spécialités dans toutes les deux voies du concours.

495 (Quatre cent quatre-vingt-quinze) candidats sont donc autorisés à subir les épreuves d'admission.

- Concours externe : **439** admissibles
- Concours interne : **56** admissibles

Spécialités	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE	
	Seuils	Nombre de candidats admissibles	Seuils	Nombre de candidats admissibles
Ingénierie, gestion technique et architecture	9/20	123	9/20	12
Infrastructures et réseaux	9/20	81	9/20	10
Prévention et gestion des risques	9/20	98	9/20	21
Urbanisme, aménagement et paysages	9/20	68	9/20	5
Informatique et systèmes d'information	9/20	69	9/20	8
Total	9/20	439	9/20	56
Total candidats admissibles	495			

III- Les épreuves orales d'admission

L'épreuve orale d'admission du concours externe

Il s'agit d'un entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.

Durée totale de l'entretien : 40 minutes, coefficient 5

En application des dispositions du décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale, les candidats constituent et transmettent à l'autorité organisatrice du concours une fiche individuelle de renseignement qui servait de base à l'entretien. Cette fiche n'est pas notée, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignements comprend une rubrique prévue à cet effet.

Pour présenter cette épreuve adaptée, les candidats doivent transmettre une copie de leur doctorat au plus tard le jour de la première épreuve d'admission.

L'épreuve orale d'admission du concours interne

Il s'agit d'un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur territorial.

Durée totale de l'entretien : 40 minutes, coefficient 5

La grille d'évaluation retenue par le jury était la suivante :

Grille	Durée	Externe Points	Interne Points
I – Connaissances dans l'option (gestion de projets, ingénierie, hygiène, santé et sécurité)	20 mn	9 pts	9 pts
II – Aptitudes professionnelles du candidat	20 mn	11 pts	11 pts
a) Question liée au doctorat (3mn maximum)		2 pts	2 pts
b) Capacité à résoudre des problèmes d'encadrement		4 pts	4 pts
c) Capacité à résoudre des problèmes techniques par la connaissance des moyens institutionnel		3 pts	4 pts
d) Connaissance de l'environnement professionnel		2 pts	3 pts

Résultat de l'épreuve orale d'admission du concours externe :

	Spécialités				
	Ingénierie, gestion technique et architecture	Infrastructures et réseaux	Prévention et gestion des risques	Informatique et systèmes d'information	Urbanisme aménagement et paysages
Nbre de présents	123	81	97	67	67
Note la plus haute	18,00	19,00	19,50	18,75	18,50
Note la plus basse	4,00	3,00	4,00	2,50	3,00
Note > ou = à 10	84	53	58	27	45
Nbre de notes éliminatoires	2	2	5	10	6
Moyenne de l'épreuve	11,76	11,72	11,01	9,37	10,86

La moyenne de l'épreuve d'entretien du concours externe, toutes spécialités confondues, s'établit à hauteur de 11,08/20.

Résultat de l'épreuve orale d'admission du concours interne :

	Ingénierie, gestion technique et architecture	Infrastructures et réseaux	Prévention et gestion des risques	Informatique et systèmes d'information	Urbanisme aménagement et paysages
Nbre de présents	12	10	20	8	5
Note la plus haute	15,50	16,50	15,00	17,00	16,50
Note la plus basse	6,50	5,00	7,00	7,00	9,50
Note > ou = à 10	10	7	10	5	4
Notes éliminatoires	0	0	0	0	0
Moyenne de l'épreuve	11,21	11,20	10,28	11,71	12,40

La moyenne de l'épreuve d'entretien du concours interne, toutes spécialités confondues, s'établit à hauteur de 11,05/20.

Les remarques du jury sur les épreuves orales et sur le niveau des candidats

Le format des épreuves orales a été jugé adapté mais perfectible. L'absence de présentation du parcours du candidat et de ses motivations rend l'entretien parfois « abrupt ». La dimension technique de l'entretien est survalorisée, au détriment du management et de la culture territoriale. La durée de l'épreuve est un peu longue.

Les membres du jury ont eu affaire à de bons candidats, aux profils variés, qui maîtrisaient l'ensemble des composantes de l'épreuve (technique, management, environnement institutionnel). Une fois de plus la préparation faisait toute la différence.

Les meilleurs candidats avaient un excellent niveau technique, y compris sur les aspects hygiène et sécurité qui sont primordiaux. Ils faisaient preuve de concentration et de bonnes capacités d'échange. Leur posture était tout à fait adaptée au cadre d'emplois visé.

Pour les candidats qui ont le moins bien réussi, les axes de progression identifiés sont les suivants :

- Difficulté à se projeter dans la fonction et dans la pratique
- Connaissance insuffisante de l'environnement territorial
- Capacité d'encadrement non démontrée
- Aptitude au travail en transversalité à améliorer
- Modalités de coopération avec les autres acteurs, notamment les élus, peu maîtrisées
- Carences techniques constatées, notamment lorsqu'on s'éloigne du métier quotidien
- Manque de vocabulaire technique
- Carences dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité
- Manque de réflexion et de prise de hauteur
- Gestion du stress problématique
- Attitude parfois inadaptée
- Manque de structuration dans les réponses

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats à l'oral et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Il a ensuite fixé comme suit les seuils d'admission :

Ingénierie, gestion technique et architecture :

- Concours interne : 8 admis avec un seuil fixé à 10.00 sur 20
- Concours externe : 92 admis avec un seuil fixé à 10.00 sur 20

Infrastructures et réseaux :

- Concours interne : 10 admis avec un seuil fixé à 10.00 sur 20
- Concours externe : 56 admis avec un seuil fixé à 10.00 sur 20

Prévention et gestion des risques :

- Concours interne : 12 admis avec un seuil fixé à 10.00 sur 20
- Concours externe : 67 admis avec un seuil fixé à 10.00 sur 20

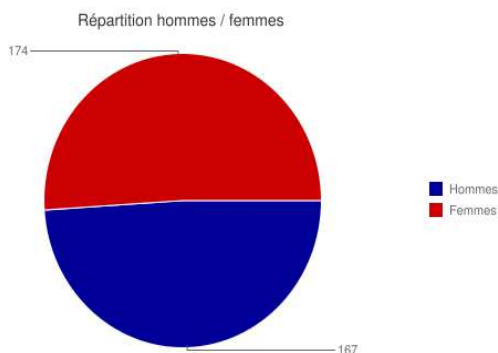
Urbanisme, aménagement et paysages :

- Concours interne : 4 admis avec un seuil fixé à 10.00 sur 20
- Concours externe : 45 admis avec un seuil fixé à 10.00 sur 20

Informatique et systèmes d'information :

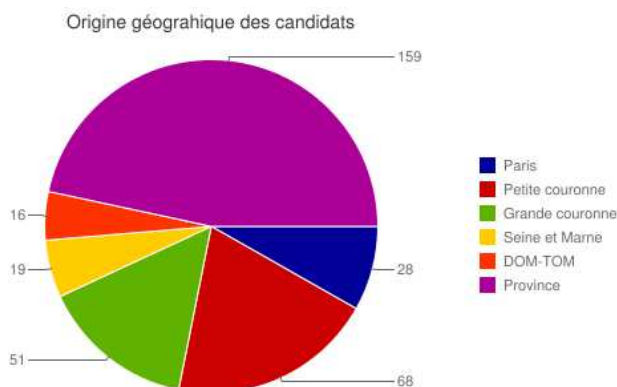
- Concours interne : 7 admis avec un seuil fixé à 10.00 sur 20
- Concours externe : 40 admis avec un seuil fixé à 10.00 sur 20

Le profil des 341 candidats admis



174 femmes (51 %) sont admises, contre 167 hommes (49 %), soit une répartition hommes/femmes très équilibrée.

Tranches d'âges	Concours externe		Concours interne		Total	
	H	F	H	F	H	F
moins de 20	0	0	0	0	0	0
21 - 30	23	56	2	0	25	56
31 - 40	72	67	15	5	87	72
41 - 50	35	34	8	6	43	40
51 et plus	9	4	3	2	12	6
Total	139	161	28	13	167	174



Les candidats originaires des régions et des DROMS sont représentés à hauteur de 51,32 % parmi les lauréats. Pour mémoire, ils représentaient 45,02 % des candidats présents aux épreuves écrites.

Les lauréats des concours externe et interne déclarent à hauteur de 50,7 % avoir suivi une formation de préparation dispensée par le CNFPT. Ils n'étaient que 32,7 % parmi les présents aux écrits, ce qui démontre encore une fois que les candidats accompagnés par le CNFPT sont bien mieux armés que les autres face aux épreuves du concours.

13,20 % des lauréats ne déclarent aucun travail de préparation (ils représentaient 18 % des présents et 14,7 % des admissibles). 32,6% des lauréats déclarent s'être préparés seuls (44,9 % des présents et 36 % des admissibles).

Conclusion

Les remarques des jurys

Le jury constate que le niveau des candidats était très hétérogène, tant entre les spécialités qu'au sein d'une même spécialité.

Les candidats semblent éprouver des difficultés à se projeter en tant qu'ingénieur territorial, ils méconnaissent les missions d'encadrement et les pratiques managériales qu'un futur ingénieur doit savoir mobiliser. Ce constat est d'autant plus navrant que beaucoup travaillent déjà en collectivité.

Les admissibles ont eu tendance à limiter leur préparation au seul programme de leur option, de ce fait, ils ont manqué d'ouverture sur leur spécialité.

Concernant la connaissance de l'environnement territorial, les candidats du concours externe semblent mieux préparés aux questions générales sur les missions et compétences des collectivités territoriales que les candidats du concours interne qui ne connaissent que l'échelle territoriale dans laquelle ils exercent.

Les Conseils aux candidats

Le jury invite les futurs candidats à bien se préparer, en ne se limitant pas aux seuls aspects déjà maîtrisés, mais davantage en abordant l'environnement territorial au sens large, et en balayant la totalité du programme règlementaire de leur spécialité. En effet, les collectivités recherchent des profils vraiment polyvalents.

Pour conclure, le jury félicite les lauréats, et encourage vivement ceux qui auraient échoué à poursuivre leurs efforts en se préparant très sérieusement aux différentes épreuves.

Le jury fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation, il remercie l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels les différents services de la direction des concours du CIG de la Petite Couronne.

Fait à Pantin, le 12 décembre 2023
Le Président du jury

Joseph SALAMON,
Ingénieur territorial chef hors
classe
au Département des Hauts-de-
Seine,